

CONSULTATION SIMPLIFIÉE
Création d'une seconde cage de lancer
Complexe sportif d'Aunay-sur-Odon // Rue de Caen / Rue de la Faucterie



1. Objet de la consultation

La Commune des Monts d'Aunay souhaite réaliser une seconde cage de lancer mixte au sein du complexe sportif d'Aunay-sur-Odon -rue de la faucterie/rue de Caen 14 260 Les Monts d'Aunay.

Le projet consiste à aménager une nouvelle aire de lancer sur l'emplacement défini par le plan d'implantation joint au dossier de consultation. Cette opération comprend les travaux de génie civil nécessaires à l'implantation de l'équipement ainsi que la fourniture et la pose de la cage de lancer.

L'installation devra être conforme aux règlements et normes en vigueur applicables aux équipements d'athlétisme et permettre l'organisation de compétitions officielles de niveau régional.

2. Décomposition en lots

La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot n°1 : Génie civil et réalisation de la plateforme béton
- Lot n°2 : Fourniture et pose d'une cage de lancer mixte

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

3. Description des prestations

LOT N°1 : Génie civil et plateforme béton

Le présent lot comprend la réalisation de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'installation de la cage de lancer.

Prestations attendues

- Installation et sécurisation du chantier ;
- Implantation des ouvrages à partir du plan joint ;
- Terrassements nécessaires ;
- Décapage éventuel de la terre végétale ;
- Évacuation des déblais et déchets de chantier ;
- Réalisation des fouilles ;

- Préparation de la plateforme ;
- Réalisation des massifs béton nécessaires à l'ancrage de la cage ;
- Mise en place des fourreaux et réservations ;
- Fourniture et mise en œuvre des armatures ;
- Réalisation de la plateforme béton ;
- Incorporation des cercles de lancer fournis par le titulaire du lot n°2 ;
- Réalisation des finitions ;
- Nettoyage complet du chantier.

Caractéristiques minimales

À titre indicatif et sous réserve des prescriptions définitives du titulaire du lot n°2 :

- plateforme d'environ 150 m² ;
- dalle béton armé d'épaisseur minimale 15 cm ;
- béton dosé à 350 kg/m³ minimum ;
- armatures adaptées aux contraintes de l'équipement ;
- finition compatible avec la pratique sportive ;
- réalisation des massifs d'ancrage conformément aux prescriptions du fabricant de la cage.

Coordination

Le titulaire du lot n°1 devra prendre en compte les plans d'exécution et de réservation transmis par le titulaire du lot n°2 afin de garantir la parfaite compatibilité entre les ouvrages réalisés et l'équipement sportif installé.

Clauses particulières

Les quantités indiquées sont données à titre estimatif.

Il appartient au candidat de prendre connaissance des lieux et de remettre une offre globale et forfaitaire permettant la parfaite réalisation des travaux.

LOT N°2 : Fourniture et pose d'une cage de lancer mixte

Le présent lot comprend :

- la fourniture des cercles de lancer ;
- la fourniture de la structure métallique ;
- la fourniture des filets de protection ;
- la fourniture des portes mobiles ;
- la transmission des plans d'exécution et de réservation nécessaires au lot n°1 ;
- la pose complète de l'équipement ;
- les réglages ;
- les essais et la mise en service.

Exigences techniques

La cage proposée devra être conforme aux règlements de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur au moment de sa réalisation.

Elle devra permettre la pratique du lancer du disque et du marteau dans des conditions compatibles avec l'organisation de compétitions officielles.

Le matériel proposé comprendra l'ensemble des éléments nécessaires à son fonctionnement :

- structure porteuse ;
- filets ;
- portes mobiles ;
- cercles de lancer ;
- accessoires de fixation et de tension ;
- notices et documents techniques.

Le candidat joindra la fiche technique du matériel proposé.

4. Visite du site

La visite du site est fortement recommandée avant remise de l'offre. Contacter Jimmy Roger responsable du service technique au 06 38 60 68 10.

Les candidats pourront solliciter la commune afin d'organiser une visite ou obtenir tout renseignement complémentaire. Le gymnase à proximité de la cage de lancer est actuellement en chantier. Ce dernier est à l'arrêt.

5. Planning prévisionnel

La commune souhaite :

- notifier les marchés en octobre 2026 ;
- réaliser les travaux fin 2026 début 2027 ;
- disposer d'un équipement opérationnel au printemps 2027.

Chaque candidat précisera son délai d'approvisionnement ainsi que son délai d'exécution.

6. Pièces à fournir

Pour chaque lot, les candidats remettront :

- un devis détaillé ;
- une note méthodologique ;
- un planning prévisionnel d'intervention ;
- des références de réalisations similaires ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- une attestation d'assurance décennale.

Pour le lot n°2, la fiche technique de l'équipement proposé devra également être produite.

7. Critères de jugement des offres

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %

Apprécié au regard du montant global de l'offre.

- Valeur technique : 40 %

Appréciée au regard :

- de la qualité de la solution technique proposée 10% ;
- de la conformité aux exigences du projet 10% ;
- des références similaires présentées 5% ;
- de la méthodologie d'exécution et planning prévisionnel 5%.

La commune se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

8. Modalités de remise des offres

Les offres devront parvenir à la Commune des Monts d'Aunay au plus tard :

Le 23 septembre 2026 à 12h00

Les offres pourront être transmises :

- par courriel à l'adresse : dga@lesmontsdaunay.fr et finances@lesmontsdaunay.fr
- ou déposées en mairie contre récépissé.

9. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements administratifs ou techniques peuvent être adressées à :

Sophie BIANCHI

Directrice Générale Adjointe

Commune des Monts d'Aunay

dga@lesmontsdaunay.fr

Ou après du responsable du service technique

Jimmy ROGER 06 38 60 68 10

10. Pièces jointes

- Plan d'implantation de la future aire de lancer.
- Caractéristiques techniques de référence de la cage de lancer existante, données à titre indicatif. Le candidat pourra proposer tout équipement équivalent ou supérieur conforme aux règlements fédéraux en vigueur : <https://www.athle.fr/Reglement/installations-materiels-athle.pdf>